



Montreuil, le 29 septembre 2011

CAP CENTRALE

CONTROLEURS FILIERE GESTION PUBLIQUE ET FILIERE FISCALE DECLARATION LIMINAIRE

Nous ne pouvons commencer cette CAP, qui inaugure une période de transition, sans mettre en exergue les difficultés de fonctionnement qui ont trait à cette première convocation commune.

L'engagement pris par l'administration de respecter les pratiques des filières n'a pas été tenu :

- convocation tardive ;
- ordre du jour incomplet et rectifié la veille ;
- documents transmis tardivement aux élus.

Pour éviter qu'à l'avenir ce genre de situation perdure, nous souhaiterions la mise en ligne à destination de tous les personnels du guide des travaux pour l'examen des candidatures par liste d'aptitude, dans la rubrique RH d'Ulysse. Cette disposition garantit également la transparence et l'égalité d'information entre les représentants du personnel et ceux de l'administration, tant au plan local que national.

L'examen des points inscrits à l'ordre du jour montre de fortes disparités de traitement suivant les filières. Nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque nous aborderons ces questions.

Concernant les titularisations, il a été acté lors des discussions autour des statuts particuliers fusionnés que celles des contrôleurs stagiaires seraient conditionnées à la seule validation du contrôle des connaissances. La direction générale a modifié le projet de statuts soumis au CTPM, reportant la décision de titularisation à l'issue du cycle de formation.

La CGT a fermement dénoncé cette modification unilatérale. Les discussions sur les règles de gestion ont permis de poser les conditions de titularisations qui ont acté un stage pratique non probatoire.

Dans ces conditions, nous estimons que deux des trois contrôleurs dont la situation est soumise à notre examen sont titularisables dès aujourd'hui dans le corps des contrôleurs des finances publiques, car ayant satisfait aux conditions de validation de la scolarité (moyenne supérieure à 10).

Au sujet des DISI, la direction générale a décidé de manière unilatérale et pour le moins précipitée de restructurer tous les services informatiques, en les regroupant dans des Directions Interrégionales des Services Informatiques.

Cette restructuration a été décidée sans prendre en compte les incidences sur les affectations des contrôleurs. La CGT a dû batailler fortement lors de la CAP mouvement B filière fiscale pour obtenir que les belles paroles et engagements de la direction générale soient appliqués.

L'article 60 du statut de la fonction publique précise que les affectations des agents doivent être prononcées après avis de la CAP compétente en cas de modification de la situation des intéressés ... et non pas trois semaines après la date de prise de poste. La consultation des CAP avant les affectations avait toujours été respectée pour les contrôleurs de la filière fiscale. Il a pourtant fallu insister beaucoup pour que la direction générale concède la tenue de cette CAP.

De fait, nous constatons dans l'ordre du jour un traitement différencié pour des contrôleurs des finances publiques appartenant au même corps, travaillant dans le même service.

C'est pourquoi la CGT revendique un vote sur les affectations des contrôleurs de la filière gestion publique, comme cela est inscrit à l'ordre du jour pour ceux de la filière fiscale.

Pour le point de l'ordre du jour concernant les détachés, la CGT revendique qu'ils bénéficient d'une formation initiale, puisque dorénavant ils peuvent solliciter leur intégration à tout moment.

Dernier sujet de l'ordre du jour et pas le moindre puisque récurrent depuis plusieurs CAP, la problématique des modalités d'affectation hors métropole.

Comme la CGT l'a porté et détaillé lors du groupe de travail du 6 juillet, nous ne pouvons pas accepter d'examiner des situations cas par cas lors de notre CAP, sans avoir défini au préalable des critères d'affectation précis, notamment pour les priorités et donné toutes les informations nécessaires aux élus.

La CGT s'interroge sur l'application d'un dispositif « hors métropole » pour les affectations de contrôleurs dans un territoire qui a acquis le statut de département d'outre mer depuis le 1^{er} avril 2011.

Au delà des points de l'ordre du jour, se posent toutes les questions liées aux conditions de la fusion. Une des dernières en date étant l'attribution de la NBI à des contrôleurs de la filière gestion publique issus de la filière fiscale, qui ne se fait pas automatiquement selon les directions locales.

Enfin, il nous semble nécessaire d'évoquer la situation générale dans nos services en cette rentrée 2011, directement en lien avec la crise, placée depuis des années sous le signe des politiques d'austérité mises en oeuvre par les différents gouvernements. Ils entendent une nouvelle fois faire payer cette crise aux salariés.

Pour cet objectif, les gouvernements mobilisent l'argent public au service des intérêts égoïstes d'une caste de privilégiés contre l'intérêt général. Les salaires, l'emploi stable, les politiques de

solidarité sociale, les services publics et les agents qui les font vivre au quotidien sont considérés comme source de dépenses excessives qui doivent être réduites. Cela impacte le sort de millions de salariés du privé comme du public, de retraités, de privés d'emplois qui risquent de connaître un nouvel épisode important de la dégradation de leurs conditions de vie et de travail.

Or ce qui marque les politiques libérales c'est bien l'immense gâchis social lié aux cadeaux fiscaux faits aux plus riches et aux entreprises sans contrôle ni obligation de retour d'efficacité sociale et économique.

A la DGFIP, les logiques à l'œuvre dans le cadre de la fusion s'inscrivent dans cette démarche. L'intéressement, la prime de fonction et de résultats, la poursuite des suppressions massives d'emplois sont des mesures dont il est attendu des économies substantielles qui se font sur le dos des agents.

Les suppressions d'emplois annoncées une nouvelle fois comme un axe fort des choix d'austérité de la politique gouvernementale génèrent des situations de plus en plus insupportables dans les services en termes de dégradation des conditions de vie au travail et de qualité d'accomplissement des missions.

Les agents de la DGFIP avec les autres salariés ont donc toutes les raisons d'exiger la mise en oeuvre d'autres choix. La satisfaction des revendications qu'ils portent dans les luttes sociales fait partie intégrante des changements d'orientation nécessaires. C'est pourquoi la CGT Finances Publiques les appelle à la grève lors de la journée nationale d'action du 11 octobre prochain.